



# Conseil départemental de la Manche 9 janvier 2023 à 10H00 Signature des partenariats FIR

A decorative graphic element on the left side of the slide, consisting of a white arrow-like shape pointing right, with a blue and white striped pattern inside.

Fermanville



# Les 6 orientations de la politique 2022-2028 validées en session du 24 juin 2022

1. Un **partenariat renouvelé avec les huit intercommunalités** formalisant une relation directe avec le Département pour les opérations structurantes.
2. La **création d'un nouveau contrat à destination des cinq villes urbaines** du département, à savoir Cherbourg-en-Cotentin, Saint-Lô, Coutances, Granville et Avranches afin de créer un partenariat direct, construit autour d'enjeux spécifiques.
3. Un **partenariat renouvelé avec les 67 pôles de services** ayant un rôle de centralité dans la Manche afin de les conforter dans leur fonction d'accès aux services et de renforcer leur rôle de centralité.
4. Un **soutien renouvelé aux 373 communes rurales** ayant un rôle important de proximité, maillon indissociable de l'identité de la Manche.
5. Des **modalités techniques plus souples** apportant une plus grande autonomie pour les collectivités dans la définition de leurs besoins.
6. Un **objectif stratégique** pour la **transformation durable des territoires en faveur de la transition écologique et inclusive.**



# Le Fonds d'Investissement Rural



**Un contrat à destination des 373 communes non concernées par le contrat de pôle urbain ou le contrat de pôle de services.**

## Durée d'intervention et modalités de mise en œuvre :

- Dépôt de candidature possible en l'absence de FIR en cours (limité à deux FIR) ;
- Durée du dispositif : 2 ans ;
- Dispositif ouvert à l'ensemble des 6 thématiques éligibles (fin de la liste limitative) ;
- Dépôt des dossiers de candidature au « fil de l'eau ».

## Modalités financières :

- Enveloppe par commune éligible calculée à raison de **100 €/habitant** (population DGF) avec application d'un **plancher de 50 000 €** et d'un **plafond à hauteur de 100 000 €** ;
- Taux d'intervention du Département entre **10% et 40%** des dépenses éligibles défini par le maître d'ouvrage, dans la limite des règles d'autofinancement.

# Les six thématiques de la politique territoriale

## EQUIPEMENTS ET SERVICES AU PUBLIC

- Création/extension/rénovation d'équipements sportifs, culturels, de santé, de services aux publics, scolaires, petite enfance-enfance-jeunesse, commerce
- ...



## HABITAT

- Valorisation de friches existantes
- Création ou réhabilitation énergétique de logements locatifs, d'habitats à vocation inclusive, d'hébergements touristiques, d'hébergements d'urgence
- ...



## AMENAGEMENTS ET MOBILITE

- Aménagement d'espaces publics en centre-bourg et d'espaces de loisirs
- Création et aménagement de liaisons douces (vélos et vélos-piétons)
- Aménagement d'enclos paroissiaux
- ...



## BIODIVERSITE

- Restauration/aménagement/valorisation d'espaces naturels
- Assainissement collectif dans les secteurs impactant la qualité des eaux littorales (CTM)
- ...



## ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

- Création/extension/rénovation de bâtiments dédiés à des activités de l'ESS, telles que : épicerie sociale et solidaire, services solidaires (conciergerie, tiers-lieux), activités de réemploi de déchets
- ...



## COHESION SOCIALE

- Projets renforçant le lien social tels que les jardins partagés, les projets d'accompagnement à la parentalité, les actions de prévention seniors
- ...





# La prise en compte des enjeux de transition écologique et inclusive

Une volonté départementale d'œuvrer en faveur de la **transformation durable des territoires et de la cohésion sociale** par une **démarche d'incitation et d'accompagnement** des collectivités.

**Objectif** : Encourager les collectivités à aller au-delà des normes en vigueur et à appréhender le projet dans le cadre d'une innovation environnementale et sociale

**Une bonification possible, au cas par cas, de 20% de l'aide financière** sous réserve du respect des conditions de bonification, si la commune **affiche une ambition supplémentaire en faveur de la transition écologique ET inclusive**.

La bonification est étudiée dès la phase de candidature à l'aide d'une note d'engagement de la collectivité puis confirmée lors de l'instruction des demandes de subvention.

① Le Département s'assurera dans un premier temps du respect des **conditions d'éligibilité** des différents projets au regard de la réglementation en vigueur (normes énergétiques et d'accessibilité) mais également au regard des éventuels critères départementaux propres à la thématique.

② La mise en place d'un **système de bonification aux projets les plus vertueux de 20% du montant de la subvention** attribuée permettant de dé plafonner les enveloppes attribuées aux communes.

# FERMANVILLE



- Aménagement d'un espace de loisirs à l'arrière de la mairie

# Fermanville

## Éléments clés

**Population DGF (dernière donnée connue) : 1 718 habitants**

Enveloppe FIR : 100 000 €

Budget investissement (dernier connu) : 1 414 672 €

En cours de la dette au 31/12/2021 : 324 000 €

CAF nette au 31/12/2021 : 150 000 €

## Localisation de la commune

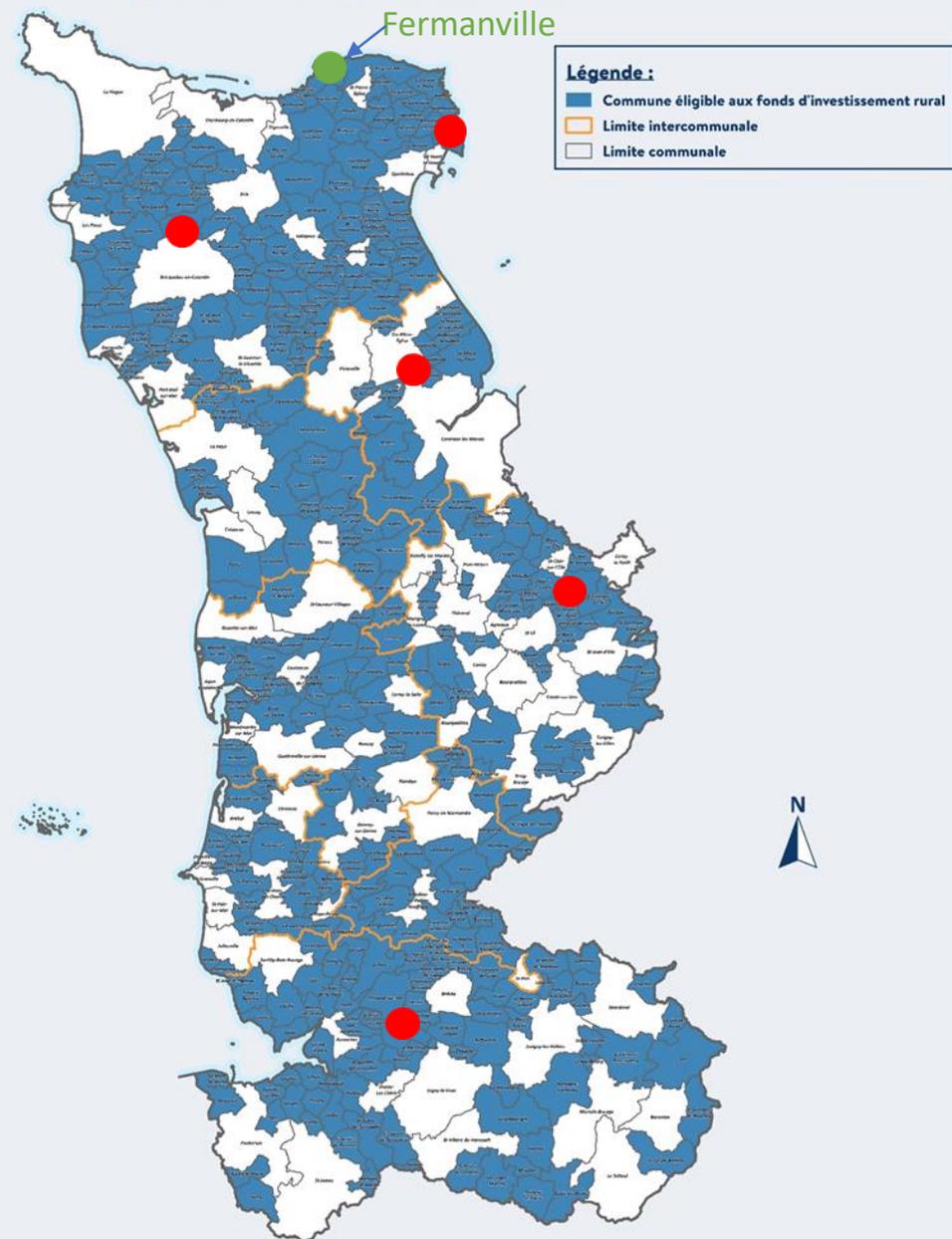
EPCI : CAC

Canton : Val de Saire

manche.fr



## Communes éligibles aux FIR Politique territoriale 2022-2028





# Fermanville

## Présentation de la commune

Entre Cherbourg-en-Cotentin et Barfleur, Fermanville s'est développée en petits hameaux de part et d'autre du cap Lévi et de la vallée du petit fleuve Poulte. Elle marque l'entrée dans la région naturelle du Val de Saire.

La commune compte deux importants sites du paléolithique en France. Le cap Lévi et ses anes ont été pendant l'Antiquité et le Moyen Âge un point de passage vers la Grande-Bretagne. Point stratégique avec le développement du port militaire de Cherbourg à partir de la fin du 18ème siècle, le littoral de la commune est fortifié à plusieurs reprises jusqu'à la Seconde Guerre mondiale.

La commune abrite trois monuments historiques : le manoir d'Inthéville, la stèle en mémoire de Marie Ravenel et le phare du cap Lévi, auxquels s'ajoutent d'autres édifices comme le fort du cap Lévi et le viaduc de Fermanville.

## Contexte (motivations du projet)

Un vaste espace situé derrière la mairie est actuellement utilisé par les scolaires mais peut aussi être défini comme l'espace de loisirs de la commune pour la promenade, les jeux de boules, pique-nique...

Non aménagé à ce jour de façon optimale, la commune souhaite pouvoir en faire un espace digne de ce nom répondant aux besoins de ses habitants et aux normes d'aménagement et d'accessibilité en vigueur.

# Fermanville

## Aménagement d'un espace de loisirs à l'arrière de la mairie

### Echéancier :

- ACO : 5 mai 2021
- Lancement des études préalables : mars 2022
- Lancement de maîtrise d'œuvre : réalisée
- Lancement des appels d'offre : réalisés
- Début des travaux : novembre 2022

### Descriptif du projet et travaux envisagés :

Le projet consiste à revoir complètement l'aménagement de cet espace avec la définition de sous espaces :

- Terrain multisports
- Boulodrome
- Aire de jeux inclusive et billodrome
- Aire de pique-nique
- Tennis de table
- Aire de street-workout (fitness/musculation)

L'ensemble du projet sera également l'occasion de retravailler les cheminements piétons afin de les rendre accessible aux PMR depuis l'avant de la mairie et depuis le parking situé à droite de celle-ci.

### Localisation du projet sur la commune (adresse ou carte)



# Fermanville

## Aménagement d'un espace de loisirs à l'arrière de la mairie



réf ST-12-D68 - Structure 2 tours



Bwodrome



réf 3503 - Portique nid d'oiseau thème nature



réf T2990 - Jeu ressort individuel 2 flasques L'Écureuil



réf T4510 - Jeu ressort 4 places Les cigales



réf RB1255 - Poutre d'équilibre



réf RB1251 (x16 unités) - Pas de géant



Table de ping-pong



réf 260381 - Street-Workout



# Engagements pour un projet répondant aux grands enjeux des transitions écologique et inclusive

**Ce projet à travers les différents points indiqués ci-dessous s'engage à répondre à l'enjeu de transition écologique :**

- Perméabilité des sols ;
- Prise en compte des mobilités douces et de la continuité de la chaîne de déplacement.

**Ce projet à travers les différents points indiqués ci-dessous s'engage à répondre à l'enjeu de transition inclusive :**

Le projet a fait l'objet d'un accompagnement au titre d'IDM et a déjà été l'occasion d'échanges avec la commune afin d'améliorer encore le contenu. Ainsi, les évolutions suivantes sont envisagées :

- La mise en accessibilité PMR des toilettes publiques situées à l'entrée du site ;
- Le remplacement d'un jeu ressort par un jeu inclusif comme le trampoline ou un jeu de manipulation coopératif ou l'ajout d'un jeu inclusif de sport santé sur la partie street-workout ;
- La mise en place d'une signalétique visible et adaptée depuis le centre-ville afin de faciliter l'accès au site.

**Avis du groupe de travail élus sur la demande de bonification : Favorable**



# FERMANVILLE

**Jean MORIN**

Président du conseil départemental

**Michel de BEAUCOUDREY**

Conseiller départemental en charge de  
la politique contractuelle, de l'appui aux  
projets et aménagements

**Nicole BELLIOU-DELACOUR**

Maire de Fermanville

**Brigitte LÉGER-LEPAYSANT**

Conseillère départementale du canton  
du Val-de-Saire

**Daniel DENIS**

Conseiller départemental du canton  
du Val-de-Saire